



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 18.09.2012

### L'ÎLE-DE-FRANCE SE MOBILISE POUR RELEVER LE DÉFI ÉNERGETIQUE D'ICI 2020

Daniel Canepa, Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a lancé ce mardi 18 septembre la 3<sup>ème</sup> édition des Assises des Energies Renouvelables en Milieu Urbain, trois jours après la conférence environnementale. Cette journée a été organisée par la DRIEE-IF<sup>1</sup> et la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME.

Des projets concrets portés par des collectivités franciliennes y sont présentés ainsi que les **résultats de trois études régionales incontournables, portant sur les réseaux de chaleur<sup>2</sup>, la biomasse et la géothermie.**

Ces trois études menées par la DRIEE-IF, la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME et le Conseil Régional, ont permis de :

- **déterminer quels sont les principaux enjeux en matière de chauffage urbain associé aux énergies renouvelables de la région Ile-de-France,**
- **dresser un état des lieux précis des réseaux de chaleur franciliens et des filières « biomasse » et « géothermie »,**
- **déterminer les contraintes et atouts respectifs de chaque filière,**
- **déterminer les scénarios de développement de ces filières aux horizons 2020 et 2050.**

#### **Ces études montrent que le développement des réseaux de chaleur est une solution durable pour l'Ile-de-France.**

En milieu urbain, la transition énergétique pour le secteur des bâtiments passera nécessairement par deux ruptures fortes à concrétiser :

- l'amélioration de la **qualité thermique des bâtiments** existants, pour réduire leurs consommations d'énergie ;
- le développement du **chauffage urbain**, qui constitue le seul moyen pour utiliser massivement les énergies renouvelables et de récupération en zone dense.

Aujourd'hui, les réseaux de chaleur alimentent en énergie plus **de 1,1 millions de logements et les objectifs pour la région chiffrent à 450000** le nombre de **logements supplémentaires qui devront être raccordés d'ici 2020**. La chaleur issue de l'incinération de nos ordures ménagères et la chaleur produite grâce à la géothermie profonde représentent déjà 30 % de la chaleur livrée par ces réseaux.

Cette part des énergies renouvelables et de récupération dans le bouquet énergétique des réseaux devra être augmentée à 50 % d'ici 2020, grâce à :

- **un doublement de la chaleur géothermale** : la géothermie profonde sur la nappe du Dogger

1

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France.

2

Un réseau de chaleur est une installation comprenant une chaufferie centralisée, raccordée à un réseau, fournissant de la chaleur à plusieurs clients par l'intermédiaire de canalisations de transport de chaleur.

connaît actuellement une nouvelle phase de développement en Ile-de-France avec une vingtaine de nouveaux projets depuis 5 ans dont 12 réalisés ou en cours de réalisation, qu'il s'agisse de nouvelles installations ou de rénovation complète d'installations existantes ;

- **une mobilisation de la biomasse francilienne**, dans des chaufferies centralisées à haut rendement énergétique et respectueuses de la qualité de l'air, grâce à leurs systèmes de filtration et dépollution performants ;
- **une meilleure récupération des chaleurs « fatales » disponibles sur les territoires.**

## **Des Assises de la Géothermie aux Assises des Energies Renouvelables en milieu urbain.**

Depuis 2010, les Assises de la Géothermie, organisées par la DRIEE-IF et la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME, constituaient le rendez-vous annuel des professionnels de la filière et des maîtres d'ouvrages de la région.

Compte-tenu du succès de ces Assises, et afin de répondre à une attente exprimée par les collectivités territoriales franciliennes, **il a été décidé cette année de les élargir aux autres énergies renouvelables et de récupération<sup>3</sup> (EnR&R) en milieu urbain.**

Les Assises des Énergies Renouvelables en Milieu Urbain ont pour objectif de partager l'information et d'échanger avec les collectivités et les professionnels, et de **démontrer la faisabilité technique et économique des projets de réseaux de chaleur mettant en œuvre ces énergies.**

Les collectivités disposent désormais d'informations utiles pour mettre en place une politique énergétique locale en faveur des énergies renouvelables et de récupération, notamment à travers leur Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

**Retrouvez tous les résultats en annexes**

---

### **LA DRIEE EN BREF**

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) porte les politiques des ministères en charge de l'environnement et de l'énergie sur les territoires franciliens, sous l'autorité du Préfet de région, des Préfets de département et du Préfet de police. Ces politiques découlent de la charte constitutionnelle de l'environnement qui conduit à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et [www.ademe.fr/ile-de-france](http://www.ademe.fr/ile-de-france)

---

## **Contacts presse :**

Service de presse de la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME / 01 49 09 25 01 / [ademepresseidf@tbwa-corporate.com](mailto:ademepresseidf@tbwa-corporate.com)

Service de presse de la DRIEE IF / Frédérique Frétard / 01 71 28 45 37 /

---

3

Énergie inéluçtablement produite par les Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), et potentiellement réutilisable.

[frederique.fretard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederique.fretard@developpement-durable.gouv.fr)